



200 FCFA

www.adiac-congo.com

N°4855 - MERCREDI 9 OCTOBRE 2024

TRANSPORT AÉRIEN

Le Centre de maintenance d'avions sort de terre à Brazzaville

Le Congo va bientôt se doter, grâce à la coopération sino-congolaise, d'un atelier de maintenance aéronautique, situé dans la zone de l'aéroport international Maya-Maya. Il devrait être opérationnel courant décembre 2025. Selon le ministre d'État chargé des Infrastructures, Jean-Jacques Bouya, qui a effectué une visite du chantier en compagnie de l'ambassadeur de Chine au Congo, Li Yan, et de son collègue des Transports et Aviation civile, Honoré Sayi, ce projet aéronautique érigé sur un terrain de 85, 095 m² dont plus de 12m² de superficie de construction comprendra à la fois un centre d'entretien et de maintenance, un dépôt de produits dangereux, des locaux de pompes d'incendie, de compresseurs d'air et une station de traitement des eaux usées.

Page 2



Les autorités visitant le chantierAdiac

CONSOMMATION

Abrogation du plan de résilience sur la crise alimentaire

Le ministre du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation, Alphonse N'silou, a annoncé lundi, en conseil des ministres, l'abrogation du plan de résilience sur la crise alimentaire 2022-2023 élaboré par le gouvernement pour faire face à la forte hausse

des prix des produits de première nécessité née de la crise sanitaire de la covid-19 exacerbée par le conflit russo-ukrainien. Ce plan, a-t-il précisé, visait à protéger, pour une durée de douze mois, les opérateurs économiques du choc des prix des produits alimen-

taires et de l'énergie par l'accompagnement, d'une part, des structures de production agropastorale et halieutique, afin qu'elles maintiennent leur niveau de production et, d'autre part, de protéger les ménages.

Pages 4-5

DROITS D'AUTEURS

Le BCDA en quête de réformes

Considéré comme l'une des figures de proue de l'industrie musicale congolaise, Eddy Ngombé partage sa vision pour l'avenir des droits d'auteur au Congo. Producteur, éditeur et président de l'Union des producteurs de musique du Congo, il apporte un éclairage sur les défis actuels du Bureau congolais du droit d'auteur (BCDA) qui nécessite une réforme en profondeur. « Le cadre juridique du BCDA, organe unique de gestion des droits



Eddy Ngombé au Congo, est défini par la loi 24/82 du 7 juillet 1982 devenue inadaptée face aux nouvelles habitudes de consommation et aux évolutions technologiques, législatives et juridiques », a-t-il argumenté dans une interview exclusive aux *Dépêches de Brazzaville*.

Page 16

PARLEMENT

La session budgétaire fixée au 15 octobre

Prélude à la session budgétaire ordinaire du 15 octobre, les conférences des présidents ont arrêté hier la liste des affaires inscrites à l'ordre du jour, soit quatorze pour le Sénat contre dix-sept pour l'Assemblée nationale dont le budget de l'Etat 2025 et la loi de règlement du budget de l'Etat exercice 2023. « Le Sénat aura des échanges avec le gouvernement aux moyens des séances de questions orales avec débat et des questions d'actualité. D'autres affaires pourront être inscrites par



le gouvernement au cours de la session suivant ses urgences », a indiqué à la presse

la deuxième secrétaire de la haute chambre du Parlement, Elisabeth Mapaha.

Page 3

Éditorial

Plus jamais

Page 2

ÉDITORIAL

Plus jamais

Plus jamais, il ne sera question de revivre le scénario désolant de l'année scolaire passée où quelques élèves inciviques avaient descendu le drapeau national pour le remplacer par une étoffe dans un lycée de la capitale. Le ministre de l'Enseignement technique et professionnel a été ferme dans son adresse à la rentrée des classes, le 1er octobre. L'année 2024-2025, soulignait-il alors, est placée sous le signe du respect des couleurs, pour ne pas dire du drapeau national.

En dehors du savoir qu'il faut transmettre aux élèves, les enseignants et autres acteurs du système éducatif devraient les sensibiliser davantage aux valeurs et symboles de la République. Une manière de faire émerger en eux une conscience citoyenne exemplaire. L'appropriation de ces valeurs aidera, sans nul doute, cette élite en devenir à contribuer efficacement à la construction du Congo de demain.

Comme l'avait fait la sixième chambre correctionnelle du tribunal de Brazzaville en condamnant, par emprisonnement et amendes, les élèves compromis dans cet acte, des messages forts méritent d'être envoyés aux apprenants pour leur faire prendre conscience des conséquences qui découleraient de leurs forfaits que la République, dans sa fermeté et sa rigueur, ne tolérera pas.

Espérons donc que tout au long de l'année scolaire qui vient de commencer l'école congolaise ne sera pas le creuset de l'incivisme et du banditisme de la part des élèves fauteurs de troubles dont les agissements irresponsables heurtent la sensibilité républicaine. Ces derniers sont plutôt attendus aux résultats, aux performances... à la hauteur de l'espoir placé en eux.

Les Dépêches de Brazzaville

TRANSPORT AÉRIEN

Le premier centre de maintenance d'avions sort de terre à Brazzaville

Le Congo va bientôt se doter de son propre atelier de maintenance aéronautique, situé dans la zone voisine de l'aéroport international Maya-Maya. Réalisé par la Chine, le premier centre de maintenance du pays devrait être opérationnel dès décembre 2025.

Les chantiers du centre de maintenance aéronautique de Brazzaville s'exécutent normalement, a estimé, le 4 octobre, le ministre d'État chargé des Infrastructures, Jean-Jacques Bouya, à l'issue de la visite du site, en présence de son collègue chargé des Transports, Honoré Sayi, et de l'ambassadeur de Chine au Congo, Li Yan. Prévu pour une durée de deux ans par le constructeur AVIC international, les travaux de ce centre sont entièrement financés par la Chine. Le projet aéronautique est érigé sur un terrain de 85, 095 m², dont une superficie de construction de 12, 010 m². En effet, l'ouvrage de trois niveaux comprendra aussi bien un centre d'entretien et de maintenance qu'un dépôt de produits dangereux, des locaux de pompe d'incendie, de compresseur d'air, une station de traitement des eaux usées... Les autorités congolaises ambitionnent de faire de Brazzaville un hub, grâce à la plateforme aéroportuaire Maya-Maya, à la création de compagnies aériennes aux normes et au projet du centre de maintenance aéronautique. « Nous avons-là une opportunité de faire la révision des aéronefs sur place et recevoir d'autres compagnies de la sous-région. En



Les autorités visitant le chantier/Adiac

mettant en place cette plateforme, nous donnons un caractère régional à notre aéroport, c'est-à-dire que ceux qui possèdent des avions peuvent venir chez nous. Les ressources sont disponibles et le chantier progresse. L'ouvrage devrait être réceptionné au plus tard décembre 2025 », a assuré Jean-Jacques Bouya, qui pense déjà à l'acquisition des certificats de conformité pour cet atelier de maintenance.

Par ailleurs, l'ouverture du centre facilitera la maintenance des appareils chinois en exploitation au Congo et dans le reste de la région. La compagnie Nouvel Air Congo, créée en 2008 et actuellement en cessation d'activités, dispose d'une flotte de trois MA60 de fabrication chinoise. À côté, Camair-Co, le transporteur national du Cameroun, possède également deux appareils du même type.

Fiacre Kombo

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Conseillère de direction : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Christian Brice Elion, Rominique Nerplat Makaya
Grand reporter : Nestor N'Gampoula
Service Société : Guillaume Ondzé (chef de service), Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossilé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers.
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/
Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende

Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Kiobi Abira
Assistant à la direction : Bermely Ngayouli, Emeline Loubayi
Chef de service RHC : Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Armelle Mounzeo
Chef de service Audit : Arcade Bikondi, ,
Chef de service Comptabilité : Wilfrid Meyal
Itoua Ossinga, Mbossa Viny

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Hortensia Olabouré, Marina Zodialho, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moubelé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint à la direction : Elvy Bombete
Coordonnateur :
Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayoulo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate

Mbenguet Okandze (chef de service), Myck Mienet Mehdi, Narcisse Ofoulou Tsamaka, Darel Ongara, ,

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR

L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo . Tél.: (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse

Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

*Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél. +242 05 200 6565,
eMail : contact@inc-sa.com,
site Internet www.inc-sa.com

PARLEMENT

La session budgétaire s'ouvre le 15 octobre

Les conférences des présidents du 8 octobre, prélude à la session budgétaire ordinaire du 15 du même mois, ont arrêté la liste des affaires à quatorze au niveau du Sénat et dix-sept à l'Assemblée nationale.

Sur les quatorze affaires inscrites à l'ordre du jour de la 4e session budgétaire ordinaire du Sénat, il y a cinq anciennes. Les principales affaires étant le projet de loi de finances de l'année 2025 ; le projet de loi portant loi de règlement du budget de l'Etat, exercice 2023; le projet du budget du Sénat, exercice 2025. Parmi les autres affaires à examiner, il y aura le projet de loi portant création de l'Agence d'appui à la décentralisation et au développement local ; le projet de loi instituant la profession d'huissier de justice en République du Congo, ainsi que la proposition de loi sur la procréation médicalement assistée en République du Congo. « Enfin, le Sénat aura des échanges avec le gouvernement aux moyens des séances de questions orales avec débat et des questions d'actualité. Le gouvernement pourra, suivant ses urgences, inscrire de nouvelles affaires en cours de session », a précisé la deuxième secrétaire de la haute chambre du Parlement, Elisabeth Mapaha, devant la presse. Du côté de l'Assemblée nationale,



La conférence des présidents au niveau de l'Assemblée nationale DR

tionale, dix-sept affaires sont soumises à l'approbation des députés pendant la septième session qui se déroulera du 15 octobre au 23 décembre, avec à la clé le budget de l'Etat de l'année prochaine. « Nous avons, au cours de cette réunion, adopté à l'ordre du jour dix-sept affaires, parmi lesquelles le budget de l'Etat pour l'année 2025 et la loi de règlement du budget de l'Etat, exercice 2023. Nous avons

aussi retenu six projets de loi portant création d'un certain nombre d'organismes », a expliqué le premier secrétaire de l'Assemblée nationale, Fernand Sabaye.

Au nombre de ces projets de loi, on peut citer la création de l'Agence congolaise des affaires maritimes, du Centre multiservices de valorisation des bio-ressources, et de l'Autorité de régulation des jeux de hasard et d'argent. Il y a

également le projet de loi portant règlement de l'utilisation des sources de rayonnements ionisants et des applications nucléaires ; projet de loi portant création de l'Agence congolaise de radioprotection et de sûreté nucléaire. A cela s'ajoutent les propositions de loi relatives au contrôle des stupéfiants, des substances psychotropes et des précurseurs ; au titre, à l'exercice de la profession d'architecte et à

l'architecture en République du Congo ; la proposition de loi organique modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°20-2017 du 12 mai 2017 portant loi organique relative aux conditions de création, d'existence et aux modalités de financement des partis politiques.

Sans oublier, le projet de loi portant création de la Commission nationale pour la protection des données à caractère personnel, ainsi que le projet de loi autorisant la ratification de la convention entre la République du Congo et la République tunisienne tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu. Notons qu'au niveau du Sénat, la conférence des présidents a été dirigée par son président, Pierre Ngolo, et à l'Assemblée nationale par Isidore Mvouba. Le gouvernement, quant à lui, a été représenté par le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, assisté du ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement, Pierre Mabilia.

Parfait Wilfried Douniama

FORMATION EN NOUVELLES TECHNOLOGIES

L'Enia 2.0 ouvre ses portes à Brazzaville

L'une des rares écoles de formation des métiers de l'intelligence artificielle en République du Congo, à savoir l'Ecole du numérique et de l'intelligence artificielle (Enia 2.0) a officiellement lancé ses activités le 7 octobre. Elle compte 1500 places et offre la possibilité aux jeunes Congolais d'apprendre et faire carrière dans certains métiers dits de l'avenir.

Selon son promoteur Chirel Mongo, Enia est la première école de ce genre au Congo. Elle est le fruit d'une longue expérience dans la formation des jeunes. C'est à la suite d'une forte demande de formation dans les domaines de l'intelligence artificielle et l'absence des espaces de formation que ce jeune congolais s'est engagé dans la réalisation de cet ambitieux projet. A en croire ce jeune ingénieur, électronicien et programmeur, Enia vise à former des ingénieurs, des chercheurs d'emploi, des créateurs d'emplois dans les domaines de l'intelligence artificielle et des nouvelles technologies. Pour réaliser son ambition, Enia s'est dotée d'un incubateur d'entreprise. « Nous avons créé Enia parce que nous avons constaté la rareté des formations dans certains domaines. Cette première école de l'innovation technologique et de l'intelligence artificielle se veut

différents des autres, puisque nous allons nous atteler à privilégier la pratique. Lorsque nos étudiants iront en stage, ils seront considérés comme des agents et non ceux qui viennent pour apprendre », a indiqué Chirel Mongo.

A ce jour, 410 étudiants prennent cours en présentiel et en vidéo conférence dans cette école. Outre les cours, les visites dans les écoles et les autres structures partenaires sont prévues. Les étudiants inscrits dans cette école d'enseignement supérieur témoignent, pour la plupart, de leur attachement aux valeurs de l'Enia 2.0. « Au début, j'étais dubitative car les notions d'intelligence artificielle nous sont nouvelles, mais personnellement je voulais vraiment me former dans ce domaine. Grâce aux offres et à l'engagement dans l'enseignement pratique à l'Enia, je rêve maintenant



Les dirigeants de l'Enia 2.0 visitant les salles Adiac

grand et je découvre la technique dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication », a expliqué une apprenante.

L'Enia prépare, en effet, les jeunes pour une immersion captivante vers un avenir plein de promesses. Les responsables de cette école veulent adapter les jeunes Congolais aux mutations des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Constituée de quatre bâtiments dans lesquels on retrouve des salles de classes, l'infirmerie, le laboratoire, la direction, le réfectoire, la bibliothèque numérique et bien d'autres, Enia, qui se trouve dans les locaux de l'Institut des jeunes sourds, regorge d'une large gamme de formation dirigée, pour l'essentiel, vers l'intelligence artificielle. Il s'agit, entre autres, des licences en technologie et d'un BTS en mécatronique.

Rude Ngoma

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU LUNDI 7 OCTOBRE 2024

Le Conseil des ministres s'est réuni ce lundi 7 octobre 2024 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de son excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat. Cinq affaires étaient inscrites à son ordre du jour, soit :

Deux projets de loi, l'un portant loi de règlement, exercice 2023 et l'autre portant loi de finances pour l'année 2025, au titre du ministère du Budget, des Comptes publics et du Portefeuille public et la présentation du Rapport d'exécution du budget de l'Etat au 30 juin 2024 ; Un projet de décret portant abrogation du décret n°2022-370 du 29 juin 2022 portant approbation du plan de résilience sur la crise alimentaire 2022-2023 au titre du ministère du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation ; Des nominations au titre du ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale.

I/- Ministère du Budget, des Comptes publics et du Portefeuille public

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Ludovic Ngatsé, ministre du Budget, des Comptes publics et du Portefeuille public, a soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres un projet de loi portant loi de règlement, exercice 2023.

La Loi N°77-2022 du 27 décembre 2022 portant loi de finances pour 2023 a été modifiée par la Loi N°38-2023 du 21 décembre 2023 portant loi de finances rectificative.

Le budget de l'Etat avait été réajusté et arrêté ainsi qu'il suit :

- Recettes : 2 333,008 milliards de FCFA ;
- Dépenses : 1 997,391 milliards de FCFA.

Un excédent budgétaire prévisionnel de 335,617 milliards de FCFA avait été constaté. Les ressources et les charges de trésorerie et de financement, estimées respectivement à 517 milliards de FCFA et

1 080 milliards de FCFA avaient, pour leur part, dégagé un déficit prévisionnel de 563 milliards de FCFA.

Ainsi, le gap de financement de l'Etat pour l'année 2023 avait été arrêté à la somme de 227,383 milliards de FCFA.

Au terme de l'exercice 2023, l'exécution des opérations budgétaires, de trésorerie et de financement a fait l'objet du présent projet de loi de règlement.

Après avoir fait un récapitulatif des recettes, des dépenses et des ressources de trésorerie et de financement, le ministre Ngatsé a indiqué aux membres du Conseil que l'exécution des opérations budgétaires, de trésorerie et de financement dégage un excédent global de financement de 51,6 milliards de FCFA, contre 6,3 milliards de FCFA en 2022, soit une hausse de 719,0%.

Notons enfin un solde budgétaire global de : 664 667 645 868 FCFA, l'écart global de financement étant de : 51 600 000 000 FCFA.

Enfin, et dans le cadre des dispositions légales en la matière, le gouvernement a reçu le rapport de la Cour des comptes et de discipline budgétaire, laquelle a donné son avis de conformité du compte administratif et du compte de gestion au 31 décembre 2023, tout en formulant des recommandations sur la mobilisation des recettes intérieures, la gestion de la dette et la réforme des systèmes d'information.

Après examen, et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant loi de règlement, exercice 2023. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

Le ministre Ngatsé a ensuite soumis au Conseil les grandes lignes du Rapport sur l'exécution du budget de l'Etat au 30 juin 2024.

A fin juin 2024, les recettes et les dépenses du budget de l'Etat ont été réalisées respectivement à 1209 milliards de FCFA (soit 46,4%) et 941,6 milliards de FCFA (soit 45,5%). Il se dégage un solde budgétaire excédentaire de 267,4 milliards de FCFA contre 536 milliards de FCFA en prévision annuelle.

Après avoir égrené les chiffres liés aux recettes et aux dépenses, le ministre Ngatsé a évoqué la situation de la trésorerie et du financement au 30 juin 2024. La situation de trésorerie est plutôt tendue, se caractérisant par une gestion complexe des arriérés intérieurs et extérieurs avec une accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs, notamment ceux liés à la dette de marché des titres de la CEMAC.

Poursuivant son propos, le ministre Ngatsé a soumis à l'examen des membres du Conseil le projet de loi portant loi de finances pour l'année 2025.

Le projet de loi de finances de l'exercice 2025 a été élaboré dans un contexte marqué au plan international par la persistance des tensions géopolitiques, en Europe, au Moyen-orient et en Afrique. Il en découle des incertitudes qui rendent aléatoires les prévisions macroéconomiques.

Le FMI projette une stabilité de la croissance mondiale à 3,3% en 2025 contre 3,2% en 2024. Le taux d'inflation devrait poursuivre son repli, pour s'établir à 4,5% en 2025 contre 5,9% en 2024.

Sur le plan national, la croissance économique devrait connaître une légère accélération de 0,5%. Elle ressortirait ainsi à 3,8% en 2025 contre 3,3% en 2024, grâce au dynamisme du secteur hors pétrole, avec une contribution de 4,1%, et le raffermissement du secteur pétrolier, dont le taux de croissance s'établirait à 3,1% contre 1,7% en 2024.

Cette croissance demeure fragile et est exposée aux chocs conjoncturels de toute nature qui pourraient survenir. Les tensions de trésorerie que connaît notre pays s'expliquent notamment par ces paradoxes.

Les objectifs principaux du budget 2025 sont les suivants : consolider les recettes publiques, avec un accent mis sur l'élargissement de l'assiette fiscale et l'amélioration de la collecte des recettes non pétrolières, notamment par le biais de réformes fiscales et la digitalisation des procédures fiscales ; de rationaliser les dépenses publiques, celles-ci devant en priorité être dirigées vers les secteurs stratégiques tels que les infrastructures, l'éducation, la santé, et l'emploi des jeunes ; enfin, il s'agit de gérer la dette publique, afin de la maintenir à un niveau de soutenabilité, grâce à la poursuite de sa restructuration tout en allégeant ses maturités pour réduire son fardeau à court terme.

Ainsi, la politique budgétaire en 2025 poursuivra l'objectif de consolidation progressive du solde primaire hors pétrole, politique qui devrait être mise en œuvre entre 2025 et 2027 ; cette politique permettra de générer l'espace budgétaire nécessaire au financement de l'économie.

De manière spécifique, il s'agira de : (i) soutenir les couches vulnérables, avec comme action phare, la régularisation de la situation des employés précaires de la CNSS et de la CAMU par le biais d'une subvention de près de 10 milliards de frs CFA, grâce aux recettes générées par la revalorisation des prix des carburants ; (ii) stimuler la croissance économique en maintenant un niveau d'investissement suffisant, grâce à des actions ciblées de mobilisation de ressources ; (iii) réduire le niveau de la dette publique en poursuivant le remboursement de la dette extérieure ; (iv) renforcer la résilience de l'économie nationale face aux chocs ; (v) maximiser les recettes fiscales et de services, grâce à la digitalisation du processus de collecte des recettes fiscales, de services et des jeux de hasard ; (vi) optimiser la mobilisation des ressources naturelles, par la maîtrise des droits relatifs aux contrats miniers, pétroliers et forestiers ; (vii) améliorer les produits de participation, par une meilleure application de la politique de dividende du portefeuille public, politique renforcée par l'adoption attendue de la loi portant nouvelle charte des entreprises publiques.

La loi de finances exercice 2025 a été élaborée en prenant en compte les grandes orientations du président de la République, chef de l'Etat, concentrées dans le plan national de développement (PND) 2022-2026,

recentré en juin 2024 sur les attentes de la jeunesse.

Ces objectifs, outre des mesures de gestion prudente des finances publiques, déclinent les priorités suivantes : consolidation des recettes publiques, par l'élargissement de l'assiette fiscale et l'amélioration de la collecte des recettes, grâce à la numérisation et la digitalisation des procédures fiscales ; la priorité donnée, sur instruction du président de la République, à la mise en place, dès le 1er janvier 2025, de mécanismes de paiement sécurisé et dématérialisé au profit de l'Etat, des établissements et des collectivités publics, en utilisant les moyens modernes de paiement disponibles ; la prise en compte des dépenses jugées prioritaires, par exemple les dépenses d'investissement liées aux infrastructures, à l'éducation, à la santé et à l'emploi des jeunes, et à l'opérationnalisation des trois nouveaux départements créés par la loi ; la restructuration de la dette de marché, par la réduction du service de cette dette ; priorité donnée au remboursement de la dette intérieure commerciale comme appui à la croissance.

Enfin, il convient de noter que notre pays bascule en 2025 du budget dit de moyens au budget-programme, avec la prise en compte, après une phase expérimentale en 2024, de l'ensemble des ministères à partir de 2025.

D'autre part, les principales hypothèses macroéconomiques qui ont sous-tendu l'élaboration du budget de l'Etat exercice 2025 sont les suivantes :

- (i) taux de croissance économique projeté à 3,8% ;
- (ii) taux d'inflation projeté à 3,6% ;
- (iii) production pétrolière nationale estimée à 100,0 millions de barils contre 107,775 millions dans le budget 2024 ;
- (iv) prix du brut congolais établi à 74 dollars US, contre 75 USD dans le budget 2024 ;
- (v) taux de change du dollar : 615,5 FCFA ;
- (vi) production de gaz livré à la CEC et à la CED estimée à 2 371 833 tonnes métriques ;
- (vii) Gaz Naturel Liquéfié (GNL) ENI à 631 169 239 tonnes métriques) ;
- (viii) prix du gaz établi à 7,22 USD par unité.

Sur la base de ces hypothèses, le projet de budget 2025 prévoit des recettes budgétaires de 2826 milliards 616 millions de francs CFA et des dépenses de 2233 milliards 224 millions de francs CFA, dégageant un solde budgétaire global de 593 milliards 392 millions de francs CFA.

De façon globale, les recettes budgétaires sont en légère progression de 8,48%, portées par les recettes des impôts et taxes (1 001 milliards 89 millions de francs CFA) qui augmenteront de 30,62% par rapport au budget 2024 et celles des douanes (220 milliards de francs CFA) qui progressent de 15,32%.

Le ministre Ngatsé a ensuite précisé aux membres du Conseil la nouvelle stratégie mise en œuvre en matière de gestion budgétaire, de financement et de gestion de la trésorerie.

Pour résumer, les grandes orientations du budget 2025 préconisent un assainissement progressif des finances publiques et une augmentation des dépenses en matière d'aide sociale et d'infrastructures.

Le projet de loi de finances 2025 volet investissements poursuit quant à lui la mise en œuvre du programme d'exécution accélérée du Plan national de développement (PND 2022-2026) lié à l'année de la jeunesse et celle du programme économique et financier appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC).

Les dépenses d'investissement sont fixées à 516 milliards de frs CFA toutes sources confondues, contre 461 milliards de frs CFA en 2024, ce qui représente une augmentation de 55 milliards de frs CFA, soit + 12%.

Les ressources internes, en matière d'investissement, sont estimées à 278 milliards de frs CFA dans le budget 2025 ; elles sont déclinées comme suit : 20 milliards de frs CFA pour les projets de maintenance ; 55 milliards de frs CFA pour les études de faisabilité, à travers une dotation du fonds d'étude ; 88 milliards 339 millions de frs CFA pour les projets du

PND 2022-2026 ; enfin, 46 milliards 612 millions de frs CFA pour les projets d'investissement classique.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant loi de finances pour l'année 2025. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

II/- Ministère du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Alphonse Claude N'silou, ministre d'Etat, ministre du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation, a soumis à l'examen des membres du Conseil un projet de décret portant abrogation du décret n°2022-370 du 29 juin 2022 portant approbation du plan de résilience sur la crise alimentaire 2022-2023.

Au cours de la période 2022-2023, le ministre d'Etat N'silou a relevé que l'environnement international a été marqué par une forte hausse des prix des produits de première nécessité, en lien avec la crise sanitaire de la Covid-19, crise exacerbée par le conflit entre la Russie et l'Ukraine.

C'est dans ce cadre que le gouvernement, soucieux de protéger les entreprises et les ménages contre une hausse généralisée des prix, a mis en place une batterie de mesures, financées principalement sur ressources propres et concentrées dans le « plan de résilience sur la crise alimentaire 2022-2023 » approuvé par décret le 29 juin 2022.

Il s'agissait de protéger, pour une durée de douze mois, les opérateurs économiques du choc des prix des produits alimentaires et de l'énergie, notamment par l'accompagnement, d'une part, des structures de production agropastorale et halieutique, afin qu'elles maintiennent leur niveau de production et, d'autre part, de protéger les ménages, la mise en œuvre du Plan national de développement devant prendre le relais au terme de la mise en œuvre, soit une année, du plan de résilience.

Le décret soumis à l'examen et adoption du Conseil a pour objet de constater la fin du plan de résilience et le relais pris par le PND 2022-2026.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant abrogation du décret n°2022-370 du 29 juin 2022 portant approbation du plan de résilience sur la crise alimentaire 2022-2023.

III/- Nominations

Enfin, et concernant les mesures individuelles, le Conseil des ministres a procédé à des nominations au titre du ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale. Conformément aux statuts de la caisse d'assurance maladie universelle (CAMU), qui prévoient un appel à candidature pour les fonctions de dirigeants de ladite caisse, le processus de sélection étant arrivé à son terme, le Conseil a entériné le choix des candidats retenus :

Sont ainsi nommés :

- Directeur général de la caisse d'assurance maladie universelle : Monsieur Félix Mouko, universitaire, docteur de 3e cycle, analyse et politique économiques ;

- Directeur général adjoint de la caisse d'assurance maladie universelle : Monsieur Jean Claude Adoua, senior manager.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 13h35.

Fait à Brazzaville, le 7 octobre 2024

**Le ministre de la Communication et des Médias,
porte-parole du gouvernement,**

Thierry Lézin Mougalla

ECOLE DE GÉNIE TRAVAUX

Nécessité de renouveler les équipements

La session inaugurale du comité de direction (Codir) de l'école de génie travaux (EGT) s'est achevée le 4 octobre à Brazzaville. Elle a pris acte du plan de travail annuel 2024 et a adopté l'avant-projet du budget exercice 2025 et les différents plans soumis à son examen.

Une délibération a été prise au terme de la rencontre portant sur la nécessité pour le gouvernement de procéder au renouvellement des matériels et équipements de l'école.

Sous le patronage du Pr Louis Bakabadio, président dudit comité, le Codir a également formulé les recommandations, à savoir mener un plaidoyer auprès du ministre chargé du budget et des finances pour optimiser le soutien budgétaire de l'école ; mener une réflexion relative au développement de l'aspect humanitaire dans les enseignements dispensés à l'EGT ; renforcer les interactions avec la CEEAC.



Une vue des membres du comité Adiac

Il sied de noter que cette session du Codir visait à définir les grandes orientations stratégiques de l'Ecole de génie travaux, en conformi-

té avec les statuts de l'établissement et la réglementation en vigueur, notamment réaffirmer l'engagement de l'EGT dans sa mission de

formation de qualité ; décider des grandes lignes de gestion et d'évolution de l'établissement ; renforcer la coopération avec les pays

partenaires et institutions représentées au sein de l'établissement.

Le communiqué final stipule, dans la même logique, que cette rencontre a permis d'asseoir les politiques générales et de prendre des décisions majeures concernant la gestion et le développement de l'institution. L'Ecole de génie travaux, rappelons-le, est une institution prestigieuse spécialisée dans la formation des militaires et civils en génie travaux. Elle vise à former des cadres compétents, aptes à répondre aux défis techniques et stratégiques dans les domaines des travaux publics, du génie militaire et des infrastructures.

Guillaume Ondze

VISITEZ LE MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Musée du Bassin du Congo

de LUNDI
à VENDREDI (9h-17h)
et SAMEDI (9h-13h)

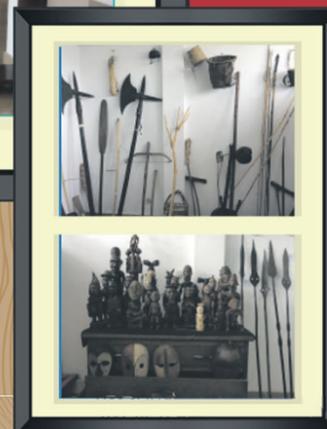
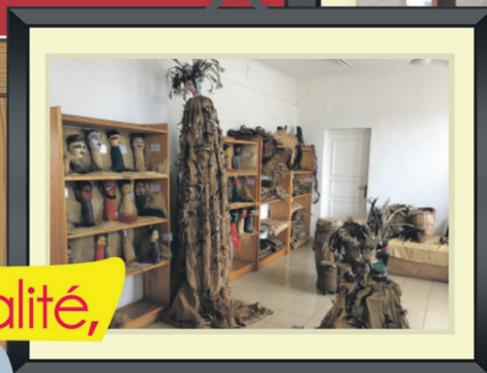
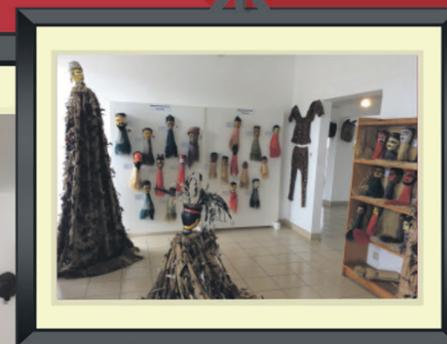
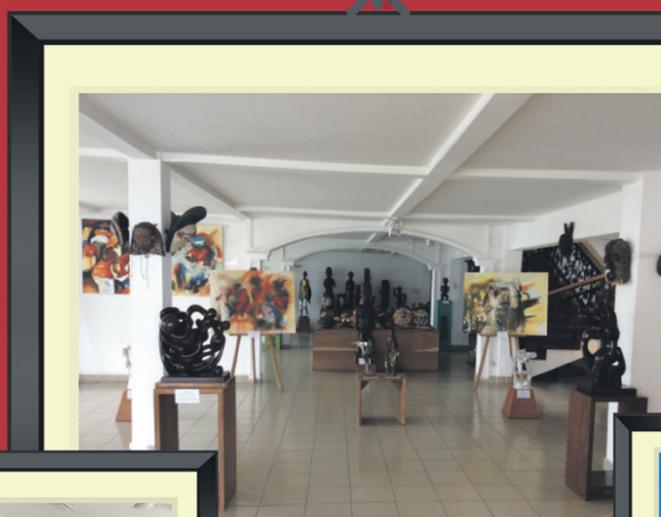
Expositions et projections

SCULPTURES

PEINTURES

CÉRAMIQUES

MUSIQUE



L'art dans sa **Généralité,**
de la **Tradition**
à la **Modernité**

Situé sur **84 Boulevard Denis Sassou Nguesso**
immeuble les manguiers (Mpila)
dans l'enceinte des **Dépêches de Brazzaville**

150^e JOURNÉE MONDIALE DE LA POSTE

Adapter le secteur aux défis du numérique

Dans une déclaration délivrée à l'occasion de la 150^e Journée mondiale de la poste, célébrée le 9 octobre de chaque année, le ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Économie numérique, Léon Juste Ibombo, a souligné l'importance du numérique dans la revitalisation du secteur postal congolais.

«...La mise en œuvre de la stratégie Congo digital 2025, feuille de route du Congo numérique, via le projet d'accélération de la transformation numérique, a engagé des actions concrètes pour revitaliser le secteur postal. Ce système d'information novateur consolidera un écosystème numérique favorisant l'innovation, l'éclosion des startups qui pourraient contribuer à l'essor du secteur postal », a indiqué le ministre chargé des Postes, Léon Juste Ibombo, dans la déclaration du gouvernement relative à la dite Journée placée sur le thème « 150 ans d'engagement pour la communication et le développement des peuples à travers le monde ». En effet, le thème choisi trace un nouveau champ de possibilités pour répondre aux défis modernes qu'impose l'expansion de la communication numérique face au déclin des volumes du courrier traditionnel.

Le ministre a, par ailleurs, poursuivi en précisant qu'il faudrait arrimer la poste à l'ère du numérique. Concernant la Société des postes et de l'épargne du Congo (Sopéco), il a indiqué que l'im-



Le ministre Léon Juste Ibombo/DR

plantation des centres multimédias des différents bureaux de poste est une expérience à poursuivre grâce au Fonds du service postal universel et au Fonds d'accès des services universels des communications électroniques. Dans le même temps, a-t-il dit,

l'implémentation attendue de la codification postale et de l'adressage postal est un dispositif important qui permettrait aux opérateurs postaux de suivre en temps réel le traitement de leurs envois postaux.

«...Le gouvernement travaille à

la réforme de la Sopéco qui doit être au cœur de la facilitation d'accès des citoyens aux services essentiels à travers son réseau le plus étendu du Congo. Le chantier de la restructuration de la Sopéco est une démarche qui ouvrira les portes aux parte-

naires techniques et financiers extérieurs demandeurs. Aussi est-il crucial de relever que l'atteinte de ces objectifs ne serait rendue possible sans l'adaptabilité des exigences internationales juridiques, numériques, économiques, financières et de coopération », a fait savoir le ministre Léon Juste Ibombo. Il a, par la même occasion, rassuré les utilisateurs des services postaux de ne ménager aucun effort pour assurer la pérennité du service postal universel. « À l'ensemble du personnel de la poste, il est vrai que la Sopéco traverse des moments difficiles. Il est aussi vrai que notre détermination à relever les défis postaux n'a pas changé et nous allons ensemble relever ces défis », a-t-il déclaré. Et d'ajouter : « La mise à disposition d'une quotité de timbre électronique à la poste congolaise par le gouvernement ne dément pas nos ambitions de faire de la poste non seulement un vecteur de communication et des liens entre les peuples mais aussi un pilier stratégique de notre économie nationale ».

Gloria Imelda Lossele



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

PUBLICATION D'APPELS D'OFFRES

En vue d'acquérir des biens et services, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) émet les appels d'offres suivants sur la plateforme UNGM :

- 2024/FRCON/FRCON/128968 pour les services d'accompagnement des bénéficiaires du projet PREFOREST dont la date de clôture est le 29 octobre 2024 ;
- 2024/FRCON/FRCON/128966 pour les services d'identification des terres potentielles pour le déploiement de l'agroforesterie et la régénération naturelle assistée (RNA) par cartographie participative dont la date de clôture est le 29 octobre 2024 ;
- 2024/FRCON/FRCON/129216 pour l'acquisition de boutures de manioc dont la date de clôture est le 28 octobre 2024 ;
- 2024/FRCON/FRCON/129222 pour le recrutement d'une structure spécialisée en assistance humanitaire dont la date de clôture est le 28 octobre 2024 ;
- 2024/FRCON/FRCON/129224 pour l'acquisition de matériels et produits chimiques pour la production de vitro plants de manioc dont la date de clôture est le 28 octobre 2024.

L'enregistrement sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies UNGM (<https://www.ungm.org/Vendor/Registration>) est un prérequis pour participer aux appels d'offres de la FAO.

Veuillez suivre les instructions ci-dessous pour télécharger et mettre en ligne les documents sur la plateforme UNGM :

1.Veuillez-vous connecter à UNGM en utilisant votre adresse électronique et votre mot de passe.

2.Une fois connecté, sélectionnez "Opportunités commerciales" dans le menu de gauche pour visualiser les appels d'offres ouvertes.

3.Dans le champ "Référence", insérez le numéro de l'appel d'offre (ex : 2024/FRCON/FRCON/128968)

4.A gauche de l'intitulé de chaque appel d'offres, Cliquez sur le bouton bleu "Exprimer intérêt" ou le bouton vert "Voir Documents" (à gauche de l'avis d'appel d'offres spécifique qui vous intéresse)

5.Dans la fenêtre "Gestion des appels d'offres" qui s'affiche Sélectionnez le second onglet (portant le titre de la sollicitation) et déroulez la page pour voir et télécharger un à un les documents de l'appel d'offres

6.Cliquez sur le bouton vert "Je participe" pour confirmer votre participation

7.Afin de télécharger /mettre en ligne tous les documents de votre offre dans les enveloppes correspondantes, cliquez sur les boutons "Mettre en ligne un document" ou "Joindre des documents" dans la section Ma candidature /offre.

8.Vous pouvez enfin soumettre votre candidature /offre en cliquant sur "Soumettre ma candidature /offre".

Toutes les communications relatives à ces appels d'offres devront être envoyées dans les plus brefs délais en utilisant la fonction MESSAGES sous l'onglet correspondant dans la fenêtre de Gestion des appels d'offres de UNGM ou être transmises par courrier électronique à l'adresse suivante : FAOCG-Procurement@fao.org en mentionnant le numéro de la demande.

Bureau de la FAO à Brazzaville

ALGÉRIE

Le président Abdelmadjid Tebboune annule sa visite en France

Pour le président algérien, Abdelmadjid Tebboune, une éventuelle visite en France serait humiliante dans le contexte de relations de nouveau très tendues entre les deux pays. Il a écarté cette idée, lors d'un entretien télévisé.

«Je n'irai pas à Canossa», a-t-il déclaré. Popularisée par le chancelier allemand Bismarck à la fin du 19^e siècle, l'expression «aller à Canossa» signifie aller supplier un pardon. Elle fait référence à la démarche qu'avait été forcé d'entreprendre au 11^e siècle l'empereur germanique Henri IV, qui s'était rendu dans la ville italienne de Canossa pour y implorer le pape Grégoire VII de lever l'excommunication dont celui-ci l'avait frappé. La visite du président algérien, sans cesse repoussée depuis mai 2023, était prévue entre fin septembre et début octobre 2024. Mais, les relations entre Alger et Paris sont redevenues glaciales après l'annonce fin juillet de l'appui de Paris au plan d'autonomie marocain pour le territoire disputé du Sahara occidental. Alger a immédiatement rappelé son ambassadeur et réduit sa représentation diplomatique en ne gardant qu'un chargé d'affaires.

Evoquant la colonisation française (de 1830 à 1962) et la question mémorielle, Abdelmadjid Tebboune a estimé que «l'Algérie a(vait) été choisie pour le grand remplacement, le vrai grand



Le président Abdelmadjid Tebboune

remplacement», consistant à «chasser la population locale pour ramener une population européenne avec des massacres, avec une armée génocidaire». Affirmant : «Je n'accepte pas les mensonges sur l'Algérie.

Nous étions une population d'environ quatre millions, et 132 ans plus tard nous étions à peine neuf millions. Il y a eu un génocide». Avant d'ajouter : «On demande la vérité historique», accusant une «minorité haineuse» en France

de bloquer toute avancée sur le dossier mémoriel.

L'accord franco-algérien de 1968 en question

Abordant la question des essais nucléaires français en Algérie, Abdelmadjid Tebboune

a lancé à la France: «vous voulez qu'on soit amis, venez nettoyer les sites des essais nucléaires». Entre 1960 et 1966, la France a procédé à 17 essais nucléaires sur plusieurs sites dans le Sahara algérien. Des documents déclassifiés en 2013 ont révélé des retombées radioactives encore importantes, s'étendant de l'Afrique de l'Ouest au sud de l'Europe. Il a aussi évoqué l'accord franco-algérien de 1968 qui octroie un statut particulier aux Algériens en matière de droits de circulation, séjour et emploi en France. C'est devenu un «étendard derrière lequel marche l'armée des extrémistes» de droite en France, qui cherchent à l'abroger, a-t-il estimé. En décembre 2023, l'Assemblée nationale française avait rejeté un texte demandant aux autorités françaises de dénoncer l'accord. Signé en 1968, alors que la France avait besoin de bras pour son économie, l'accord écarte les Algériens du droit commun en matière d'immigration. Ils n'ont, depuis, pas de carte de séjour en France mais des «certificats de résidence».

Noël Ndong

GOLFE DE GUINÉE/LUTTE CONTRE LA PIRATERIE

La marine française engagée auprès des Etats riverains

Piraterie, pêche illégale, trafics illégaux... Le golfe de Guinée constitue un espace maritime essentiel à sécuriser.

Le contre-amiral Yann Bied-Charreton, adjoint opérations du commandant en chef pour l'Atlantique, a présenté l'engagement des forces armées françaises dans cette région, indique le ministère français des Armées dans un communiqué. «C'est une zone d'aubaine pour les trafiquants : pirates en haute mer, brigands près des côtes, narcotrafiquants, pêcheurs sans scrupules, passeurs de migrants...», indique le contre-amiral Bied-Charreton. Un exemple : la pêche illégale non déclarée et non réglementée représente un manque à gagner d'environ 1,5 à 3 milliards d'euros pour les nations riveraines ». Au regard de ces menaces, la France appuie

les États riverains du golfe de Guinée à assurer leur propre sécurité maritime, notamment depuis 1990 à travers l'opération Corymbe.

« Cette opération crée un système complet et cohérent de partenariats vers les marines riveraines », a souligné le contre-amiral Bied-Charreton. Dans le cadre de cette opération, la France a mis en place deux

initiatives que sont l'académie maritime embarquée Siren et l'exercice Grand African Nemo. L'Académie Siren est « une Académie maritime à destination des nations riveraines du golfe de Guinée proposant des cours théoriques et pratiques sur la sécurité des sociétés maritimes avec un large panel d'intervenants de l'Union européenne mais aussi des

Nations unies », a indiqué le communiqué soulignant que des exercices sont ainsi élaborés selon différents enjeux : la pollution, le narcotrafic, la pêche illégale mais aussi les sauvetages en mer.

L'exercice Grand African Nemo 2024 permet d'opérationnaliser cette coopération. « À travers plusieurs scénarios, nous mobilisons toutes les nations riveraines du

golfe de Guinée », a rappelé le contre-amiral Bied-Charreton. Cet entraînement est co-organisé par la France et l'architecture de sécurité maritime de Yaoundé, « une organisation regroupant les États riverains depuis 2013 pour mettre en place, avec l'Union européenne, un dispositif complet de zones de responsabilités le long des côtes ». Pour l'édition 2024, 55 unités africaines sont impliquées dans l'exercice, « un chiffre qui témoigne de son intérêt ». Elles s'entraîneront dans leur zone d'activité, mais pas que « cette année, la Côte d'Ivoire va se déployer dans d'autres pays, c'est une première », s'est réjoui le contre-amiral.

N.Nd.

« C'est une zone d'aubaine pour les trafiquants : pirates en haute mer, brigands près des côtes, narcotrafiquants, pêcheurs sans scrupules, passeurs de migrants... », indique le contre-amiral Bied-Charreton. Un exemple : la pêche illégale non déclarée et non réglementée représente un manque à gagner d'environ 1,5 à 3 milliards d'euros pour les nations riveraines »

INFRASTRUCTURES

Alexis Gisaro ouvre les travaux de la mission économique belge

Au nom de la Première ministre empêchée, le ministre d'État, ministre des Infrastructures, Alexis Gisaro a, devant les hommes et femmes d'affaires membres de la Mission économique belge en visite à Kinshasa, lancé récemment les travaux de ladite mission dans la salle Silikin à Gombe.

Au cours de la grand-messe économique, des différents panels ont été organisés dans plusieurs secteurs, notamment les infrastructures, l'énergie, le transport, le logement. Comme une opportunité renouvelée après la rencontre du 6 février 2023 afin de faire découvrir aux acteurs économiques belges les grands besoins de la République démocratique du Congo (RDC) dans ces domaines, Alexis Gisaro Muvunyi a présenté la politique gouvernementale dans ces différents secteurs avec les défis y afférents. « *L'objectif ambitieux et global du gouvernement, sur une période de 15 ans, est de construire au moins 333 000 unités de logement par an, sur les 26 provinces et la capitale du pays, soit en moyenne près de 12808 unités par province. Le gouvernement s'est engagé à construire 12000 km de routes revêtues, entre 2024 et 2028, afin de relier le territoire national avec les grands corridors africains, interconnecter tous les chefs-lieux des 26 provinces et les centres de production agri-*



Le ministre d'Etat Alexis Gisaro avec les partenaires belges

cole et minière avec la capitale et, par là, catalyser plus d'échanges économiques et de circulation des biens,

des services et des personnes afin d'accélérer la croissance économique du pays», a déclaré le ministre

d'État, Alexis Gisaro.

Ainsi, le souhait est de revoir au pays de Lumumba la plus grande participation des en-

treprises et du patronat belge dans la reconstruction du pays, a-t-il renchéri. « *Compte tenu de tous ces projets et des engagements du gouvernement, je considère que toutes vos expériences dans les domaines de la construction privée, du développement architectural, de la maîtrise d'ouvrage et du consulting sont toutes les bienvenues, et j'ose croire que pendant les échanges au niveau des différents panels, ainsi que lors des rencontres «Business to Government» et «Business to Business», vous aurez l'occasion de mieux apprécier la plage d'opportunités qui s'offre à vous en ce moment en RDC* », a poursuivi le ministre d'Etat.

Précisons que la cérémonie d'ouverture de cette rencontre économique a connu la participation des délégués de la Belgique et de leur ambassade en RDC, du ministre délégué à l'Urbanisme et Habitat chargé de la Planification de la ville, du directeur général de l'ACGT ainsi que du directeur de cabinet du gouverneur de la ville de Kinshasa.

Blandine Lusimana

« Compte tenu de tous ces projets et des engagements du gouvernement, je considère que toutes vos expériences dans les domaines de la construction privée, du développement architectural, de la maîtrise d'ouvrage et du consulting sont toutes les bienvenues, et j'ose croire que pendant les échanges au niveau des différents panels, ainsi que lors des rencontres «Business to Government» et «Business to Business», vous aurez l'occasion de mieux apprécier la plage d'opportunités qui s'offre à vous en ce moment en RDC »

COUR DES COMPTES

Ouverture de la première session extraordinaire du Conseil supérieur

Le président du Conseil supérieur de la Cour des comptes a ouvert, le 7 octobre, au Fleuve Congo Hôtel, la toute première session extraordinaire de cet organe chargé de la gestion de la carrière des hauts magistrats de cette Cour.

C'était en présence du président de la République, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, qui y était en sa qualité de magistrat suprême. Cette session marque une étape importante dans la gestion de la carrière des magistrats de cette institution-clé chargée de contrôler la gestion des finances publiques en République démocratique du Congo (RDC). Conformément à la loi organique de 2018, l'assemblée générale extraordinaire de la Cour des comptes convoquée pour la première fois va statuer sur quatre matières, à savoir le recrutement des magistrats de la Cour des comptes ; la célébration du départ des magistrats mis à la retraite par les

ordonnances présidentielles du 27 juin 2022 et la mise à la retraite des magistrats ayant atteint l'âge de soixante-dix ans ainsi que la promotion des hauts magistrats.

Dans son discours inaugural, le président du Conseil supérieur de la Cour des comptes, et premier président de la Cour des comptes, Jimmy Munganga, a salué la « *volonté du chef de l'État de soutenir la fonction contrôle*

en RDC et de préserver les acquis dans le domaine de la lutte contre la corruption et les antivaleurs qu'elle traîne derrière : détournement, favoritisme, fraude, criminalité organisée, blanchiment des capitaux et financement du terrorisme ». Les projets des décisions issues de ces travaux seront coulés sous forme de recommandations ou résolutions qui seront transmises

à l'Assemblée nationale pour avis consultatif avant d'être promulgués par le chef de l'Etat sur ordonnance.

Créée en 1987, la Cour des comptes a pour mission le contrôle de la gestion des finances de l'État, des biens publics ainsi que les comptes des provinces, des entités territoriales décentralisées ainsi que des organismes publics. Restée longtemps en léthargie, la Cour des comptes a retrouvé

ses marques en 2022 grâce à l'implication du chef de l'État, Félix Tshisekedi, qui a donné tous les moyens d'action à cette institution de contrôle des finances publiques. Par sa présence à cette session, le président de la République a voulu marquer son appui aux institutions chargées de l'assainissement des finances publiques. A l'instar de l'Inspection générale des finances, la Cour des comptes est un pilier de la bonne gouvernance. Cette session extraordinaire, faut-il le rappeler, s'inscrit dans une dynamique de réforme visant à moderniser la Cour des comptes et à consolider son rôle dans la gouvernance financière du pays.

Sylvain Andema

« volonté du chef de l'État de soutenir la fonction contrôle en RDC et de préserver les acquis dans le domaine de la lutte contre la corruption et les antivaleurs qu'elle traîne derrière : détournement, favoritisme, fraude, criminalité organisée, blanchiment des capitaux et financement du terrorisme »



AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

LES DÉPÊCHES
DU BASSIN DU CONGO

ADIACTV

L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN

ADIAAC NEWSLETTER

L'information du Congo et de sa région en un **CLIC**



Identifiez-vous gratuitement pour recevoir la newsletter et restez informés des principaux faits marquants de l'actualité.



SCANNEZ
LE QR CODE



ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

www.adiac-congo.com/content/newsletter

Brazzaville 84, boulevard Denis-Sassou-N'Gusso
Brazzaville - République du Congo
(+ 242) 05 532 01 09
info@lesdepechesdebrazzaville.fr

FICKIN 2024

Quatre prix au compteur des cinéastes congolais

Dans le cadre de la 11e édition du Festival international de cinéma de Kinshasa (Fickin), qui s'est tenue du 3 au 6 octobre en République démocratique du Congo, les cinéastes congolais ont été distingués par plusieurs prix dans les différentes catégories.

L'actrice Mira Loussi a remporté le prix de la meilleure actrice pour sa performance dans le film « Nouvelle vie » de Richi Mbebele où elle incarnait le rôle de Gladys, une jeune femme qui tente bien que mal de sortir des mailles de la prostitution pour changer de vie mais qui se voit rechuter à tout moment. Sa rencontre avec un artiste peintre, interprété par Olivier Kissita, lui redonnera espoir pour le changement tout en marquant un nouveau tournant à sa vie. « C'est toujours une grande joie et un honneur de voir son travail reconnu, apprécié et récompensé. J'ai mis tout mon savoir-faire, mon temps et mon énergie pour que ce personnage soit touchant, attachant et le plus crédible possible. Ce prix montre que j'y suis arrivée », a confié l'actrice congolaise Mira Loussi.

Le même film a également bénéficié du prix de la meilleure direction photo décerné à Marcus Germelain Malela. Pour le réalisateur de Nouvelle vie, Richi Mbebele, qui faisait aussi partie du jury des films en compétition, tous ces



Le trophée remporté par l'actrice Mira Loussi/DR



L'actrice congolaise Mira Loussi célébrant son sacre/DR

prix sont une grande joie et fierté pour sa nouvelle signature à peine sortie en août et qui est à son tout premier festival.

Par ailleurs, le film « Attente » de Divana Cate Radiamick a également glané deux prix, notamment celui de la meilleure réalisatrice et celui du meilleur film. Depuis son avant-première en 2020, « Attente » n'a jamais autant brillé que cette année. En effet, le long-métrage ne cesse d'accumuler des nominations dans divers festivals internationaux. Ce prix au Fickin vient couronner les efforts de cette jeune réalisatrice congolaise qui tente, malgré les difficultés inhérentes au 7e art au Congo, de vivre sa passion et de contribuer à la vitalité du secteur au plan national.

Notons que le Fickin 2024 a vibré au rythme de plusieurs activités au nombre desquelles des projections de film, ateliers de formation et de peinture, expositions d'œuvres d'arts et des détentés musicales. Durant le festival, le réalisateur Richi Mbebele a animé l'atelier « Narration au cinéma » et l'acteur Harvin Isma a dirigé l'atelier « Jeu d'acteur ». Le réalisateur Dinel Desouza a également partagé son expérience lors des échanges organisés dans le cadre de ce rendez-vous. Au terme de l'événement, les organisateurs ont remercié les participants qui ont fait vivre le festival de son ouverture le 3 octobre à sa clôture le 6 octobre.

Merveille Jessica Atipo

CRISE À LA FÉCOHAND

Une audience prévue pour le 11 octobre

Dans le cadre de la crise qui sévit à la Fédération congolaise de handball (Fécohand) à la suite de la tenue des assemblées générales électorales, une plainte a été déposée à la Chambre de conciliation et d'arbitrage de sport (CCAS) pour « irrégularité pendant les élections ».

Le bureau exécutif de la Fécohand, qui a été élu le 20 septembre en présence des représentants du ministère des Sports, de la Confédération africaine de handball et du Comité national olympique et sportif congolais, est mis en doute par l'un des candidats, Avicenne Nzikou. Ce dernier qui a conduit l'affaire à la CCAS pense que la liste de son challenger Ayessa Ndinga Yengué comporte des irrégularités et plaide



pour l'annulation de l'assemblée générale électorale.

Au cours de l'audience de ce 8 octobre, la CCAS a constaté l'absence

de la partie défenderesse et a renvoyé l'affaire pour le 11 du même mois. Cette crise mérite de trouver une solution profonde et définitive puisque les

clubs et équipes nationales du Congo, qui préparent des compétitions continentales et internationales, pourront subir les effets néfastes de ce conflit. L'audience du 11 va déterminer l'avenir du handball congolais pour l'olympiade 2025-2028. Les juges de la CCAS ont ainsi la lourde responsabilité de dire le droit afin de garantir un climat de sérénité au sein de cette discipline qui fait rêver le public congolais.

Rude Ngoma



Réf: SCM/DG/2024-10/366
Helios Towers – Congo Brazzaville

Appel d'offre pour :
Fourniture de service de formation en software
(informatique) et droit social

Helios Towers Congo Brazzaville SAS
6^e étage Immeuble ECOBANK
Avenue Amilcar Cabral-Centre-ville-Brazzaville
République du Congo
Tél: +242 05 679 15 15 / Email : heliostowers.com
Brazzaville, le 09 Octobre 2024

Historique

Helios Towers Congo Brazzaville est une filiale de Helios Towers (HT) qui est l'un des principaux fournisseurs de services d'infrastructure de télécommunications en Afrique et au Moyen-Orient, possédant et exploitant plus de 13 000 tours. HT cherche à offrir une option de réduction des coûts à ses clients en favorisant le partage des infrastructures au sein de ses marchés.

Plus d'informations sur <https://www.heliostowers.com>

Objectif de l'appel d'offre

HELIOS TOWERS CONGO souhaite par le présent appel d'offre obtenir des meilleures offres de services pour la fourniture des formations suivantes :

-Maîtrise de :

Advanced Excel
Communication presentation skills
Advanced PPT (Power Point) training

Nombre de participants:

50 personnes

-Comprendre les principes généraux du droit du travail :

Connaître les règles relatives au contrat de travail ;

Appréhender le cycle complet d'un contrat de travail et les règles y afférentes ;
Appréhender les obligations des employeurs et les droits des salariés ;
Être informé des réformes récentes et de leurs impacts sur la gestion du personnel.

Contenu de la formation

Les sources du droit du travail ;
Le contrat de travail ;
L'embauche du personnel et enregistrement du contrat de travail ;
L'exécution ; la suspension et la rupture du contrat de travail ;
Point particulier de la gestion des salariés mis à disposition

Nombre de participants : 4

Périmètre et directives de l'appel d'offre

La présente consultation est constituée de deux types de formations :

-Type 1 : La formation sur le pack office ;

-Type 2 : La formation sur le droit de travail et social.

Contenu de l'Appel d'offres :

-La formation aura lieu dans les locaux de la société HELIOS TOWERS situés au sixième étage de l'immeuble ECOBANK avenue Amilcal Cabral ;
-Le calendrier de formation pour l'ensemble du personnel sera à définir avec les services RH une fois les fournisseurs sélectionnés.

Monnaie et modalité de paiement

La monnaie de règlement est le franc CFA. Les paiements se feront par virement bancaire dans le compte du ou des prestataires sur présentation du RIB.

Ainsi seront effectués au plus tard trente (30) jours à partir de la date de la présentation des factures à HELIOS TOWERS CONGO ;

Date et lieu de soumission des offres

Les offres seront déposées sous plis fermé à l'adresse ci-dessous :

« L'Immeuble Ecobank, 6^{ème} étage,

avenue Amilcar Cabral, Centre-Ville Brazzaville » au plus tard le vendredi 11 Octobre 2024 à 16H00.

Toute offre déposée au-delà de la date indiquée ne sera pas recevable.

Le prestataire ou les prestataires retenus seront contactés après le dépouillement des offres et analyses desdites offres.

Pour tous besoins d'informations complémentaires, veuillez contacter :
Mr Billy NGUETEBE 05 679 20 37 ;
bnguetebe@htcongo.com
Mme Bénite Kondo-Ndossa 05 679 20 53 ;
bkondoNdossa@htcongo.com

Confidentialité

Toutes les informations partagées par Helios Towers Congo Brazzaville avec votre organisation doivent être traitées comme STRICTEMENT CONFIDENTIELLES et ne doivent pas être divulguées à des tiers en dehors de votre organisation sans le consentement écrit d'Helios.

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



*CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Gesso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



FOOTBALL

Le week-end des Diabes rouges et des Congolais de la diaspora

Suisse, 9e journée, 1re division

Le Servette manque l'occasion de prendre la tête du classement avec son match nul 1-1 à Saint-Gall. Menés au score, les Grenats ont égalisé grâce un beau centre de Bradley Mazikou, qui dépose le cuir au second poteau sur la tête de Stevanovic (46e).

Lausanne rapporte un point de Lucerne (2-2). Les Vaudois, qui ont mené 2-0 et vu les locaux manquer un penalty à la 23e, peuvent se mordre les doigts.

Morgan Poaty et Kévin Mouanga étaient tous deux titulaires : sur le premier but, le latéral gauche aurait peut-être pu essayer de tenter le tout pour le tout quand Rudhani marque dans le but vide. A la 80e, les deux Congolais semblent apathiques sur l'égalisation de Winkler.

Les Young Boys de Berne, réduits à dix dès la 40e, s'inclinent chez le FC Bâle (0-1). Titulaire et averti à la 42, Sylver Ganvoula a été remplacé à la 75e.

Le Servette est 4e avec 17 points, à 1 longueur des trois premiers. Lausanne est 10e avec 8 points, soit deux de mieux que les Young Boys, derniers.

Turquie, 8e journée, 1re division
Hatayspor concède le nul 1-1 face à Trabzonspor. Sans Chandrel Massanga, blessé.

Gaius Makouta, titulaire, et Alaynaspor chutent à Galatasaray (0-1).

L'Adana Demirspor s'incline à domicile face à Samsunspor (1-3). Remplaçant,



Bradley Mazikou a délivré une passe décisive à Saint-Gall (DR)

Breyton Fougeu est entré à la 65e, à 1-1.

Turquie, 8e journée, 2e division
Sakaryaspor chute lourdement chez le Fatih Karagümrük (0-4). Remplaçants, Dylan Saint-Louis et Simon Nsana sont entrés à la 84e.

L'Enseler Erokspor l'emporte largement sur le terrain d'Amed (4-0). Avec Francis Nzaba titulaire en défense centrale.

Ukraine, 9e journée, 1re division
Polissya bat le Vorskla Polava (2-1). Sans Beni Makouana, non retenu, ni

Borel Tomandzoto, blessé, ni Jerry Yoka, resté sur le banc.

Pays-Bas, 8e journée, 1re division
Défaite du NEC Nimègue chez le NAC Breda (0-1). Titulaire, Brayann Pereira a joué toute la rencontre.

Portugal, 8e journée, 1re division
Gil Vicente corrige Estrela 3-0. Titulaire, Jordi Mboula perce plein axe et lance, sur la droite, Correia pour l'ouverture du score (9e).

Portugal, 7e journée, 2e division
Mafra et Bryan Passi, titulaire, font match nul 1-1 face à Alverca. Avec 6

points, Mafra est 15e et premier non-relégable.

Russie, 11e journée, 1re division

Akron perd deux points contre le Nizhny Novgorod (2-2). Sans Mavis Tchibota, resté sur le banc.

Russie, 13e journée, 2e division
Première défaite, depuis son arrivée le 12 septembre, pour Emmerston Illoy-Ayyet : le Yenisey s'incline à Shinnik 0-2. Et recule à la 12e place avec 16 points.

L'Arsenal Tula reste en revanche sur la première place du podium après son match nul chez le Rodina Moscou (1-1). Sans Erving Botoka Yobama, absent depuis sa sortie sur blessure lors de la première journée.

Serbie, 11e journée, 1re division

Premier but de la saison pour Prestige Mbougou qui ouvre le score pour le TSC Topola face à Jedinstvo (2-0). Entré à la 62e, l'international congolais a marqué d'un plat du pied droit sur une offrande de Banjac (69e).

De quoi se remettre en confiance à quelques jours de la double confrontation des Diabes rouges face à l'Afrique du Sud ? Réponse les 11 et 15 octobre.

Slovaquie, 10e journée, 1re division

Grosse désillusion, à la maison, pour le DAC et Yhoan Andzouana, corrigés par Zilina (0-3).

Camille Delourme

CHANGEMENT DE NOM

On m'appelle Moubina Cedrick-Arnaud franck.
Je désire être appelé désormais Franck Cedrick Arnaud
Toute personne justifiant d'un intérêt légitime pourra s'opposer dans un délai de trois mois.

On m'appelle Naoba Stève Behice
Je désire être appelé désormais Dzimba Stève Behice
Toute personne justifiant d'un intérêt légitime pourra s'opposer dans un délai de trois mois.



Vente villa au quartier Impreco d'une superficie de 400 m², située en face de l'ex usine Impreco comprenant deux appartements, un studio en annexe et un espace boutique.

Prix : 55 millions à débattre
Contacts : 05-670-13-57/ 06-669-78-39

Domaine à vendre à Ngamibakou situé sur la voie goudronnée de la nationale N°1, comprenant 27 parcelles de 400 m² chacune, 15 arbres fruitiers, une maisonnée, une savane proche de la rivière.

Prix : 25 millions à débattre
Contacts : 05-670-13-57/ 06-669-78-39



Domaine à vendre situé à Madibou derrière l'arrêt faubourg à 150 mètres du goudron de la nationale N°1, terrain d'un hectare comprenant des arbres fruitiers, une surface pisciculture, un puits, une fondation d'une maison ;

Prix : 14 millions à débattre.
Contacts : 05-670-13-57 / 06-669-78-39

On m'appelle Gatsé Ngala Dyna Rachelnie
Je désire être appelée désormais Ngala Dyna Rachelnie
Toute personne justifiant d'un intérêt légitime pourra s'opposer dans un délai de trois mois.

NÉCROLOGIE

Les enfants Ndala (Kisito, Gisèle, Emma, Edwige, Audrey...) ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur mère, Julienne Babindamana, survenu le 21 septembre à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au domicile familial sis au n°849 rue Moundongo à Makélékélé, marché Bourreau, croisement avenue des dalettes.

L'inhumation aura lieu le jeudi 10 octobre au cimetière Les Élus du ciel.



Les familles Eyala et Antsouala ont la profonde douleur d'annoncer aux parents et amis le décès de leur fille et nièce Virginie Nianga Okandze, née Eyala -Massalo, survenu le samedi 5 octobre 2024.

La veillée mortuaire a lieu aux environs du lycée Thomas-Sankara.

La date de la mise en terre sera communiquée ultérieurement.



LIBRAIRIE LES MANGUIERS

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un **Espace de Vente**

Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE

(africaine, française et italienne)

*Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie, etc.*



Un **Espace culturel** pour vos **Manifestations**

Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.



Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Guesso
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville
République du Congo

Horaires d'ouverture:

Du lundi au vendredi (9h-17h)

Samedi (9h-13h)



VIE ASSOCIATIVE

L'AASDPAC inaugure sa résidence senior à Ngoyo

Dans le cadre de la célébration en différé de la Journée internationale des personnes âgées, l'Association d'aides et de soins à domicile pour personnes âgées du Congo (AASDPAC) a inauguré, le 4 octobre, son complexe gérontologique senior situé dans le sixième arrondissement Ngoyo en présence des autorités politico-administratives locales.

S'exprimant à l'occasion de ces retrouvailles, le président de l'AASDPAC, Auguste Valery Loko, a signifié que bien vieillir est une priorité mondiale. En ouvrant ce complexe, a-t-il poursuivi, nous affirmons notre volonté de faire de notre société un lieu où chaque génération soit valorisée et respectée. « Ce complexe est conçu non seulement pour répondre aux besoins médicaux des personnes âgées, mais aussi pour favoriser le bien-être, les activités sociales et l'épanouissement personnel. Parmi les pathologies qui touchent les personnes âgées, on peut noter la cécité et déficience visuelle, le cancer, les chutes, la surdit , les maladies cardiovasculaires, les maladies chroniques et la maltraitance. Je suis convaincu que ce lieu deviendra un véritable foyer, un espace de vie où chacun pourra se sentir respecté et aimé », a-t-il déclaré.

Rappelons que c'est à travers la résolution 45/106 du 14 décembre 1990 que l'Assemblée générale des Nations unies a proclamé le 1^{er} octobre de chaque année comme Journée



Photo de famille après l'inauguration du complexe/Adiac

Ce complexe est conçu non seulement pour répondre aux besoins médicaux des personnes âgées, mais aussi pour favoriser le bien-être, les activités sociales et l'épanouissement personnel. Parmi les pathologies qui touchent les personnes âgées, on peut noter la cécité et déficience visuelle, le cancer, les chutes, la surdit , les maladies cardiovasculaires, les maladies chroniques et la maltraitance. Je suis convaincu que ce lieu deviendra un véritable foyer, un espace de vie où chacun pourra se sentir respecté et aimé »

internationale des personnes âgées. Cette année, la Journée a été célébrée sur le thème « Vieillir dignement : l'importance du renforcement des systèmes de soins et de soutien aux personnes âgées dans le monde entier ». L'AASDPAC a été créée le 31 juillet 2009 à Pointe-Noire.

Séverin Ibara

EN VENTE

ÉMILE GANKAMA

À la vie bel hommage

Juste Désiré MONDELE

Vers l'effectivité de la décentralisation et du développement local en République du Congo

Discours et activités menées (2022-2023)

Preface de Florent TSIBA

Émile Gankama

La Cité d'attache du vieux port

Roman

Armand Claude ABANDA

Fils de Prêlat

Roman

Yvon-Pierre NDONGO-IBARA

L'art oratoire chez les Ambosi

Preface de Pr Théophile OBENGA

Hérissone Payima Lombobo

Les organisations internationales de l'Afrique centrale

Recueil de textes

Preface du Professeur Alassane SALL

Sarah, ma belle-cousine

Henri Djombo

L'improbable destin de Lundala

Esclavage et héroïsme sous la protection de Kimpa Vita

LEANDRE MODILO

Raoul Maixent OMINGA

La transition énergétique en République du Congo : Problèmes et perspectives

Guy MENGA

La marmite le Koka-Mbala

Grand prix du concours interafricain 1967

Théâtre

INTERVIEW

Eddy Ngombe : « Une réforme en profondeur du BCDA semble nécessaire »

Figure de proue de l'industrie musicale congolaise, Eddy Ngombe partage sa vision pour l'avenir des droits d'auteur au Congo. Producteur, éditeur et président de l'Union des producteurs de musique du Congo (UPMC), il apporte un éclairage unique sur les défis actuels du Bureau congolais du droit d'auteur (BCDA). Dans cette interview exclusive, il combine son expérience personnelle et son expertise pour proposer des solutions concrètes visant à moderniser la gestion des droits d'auteur, en soulignant l'importance d'une réforme collaborative pour soutenir la création artistique et renforcer l'industrie culturelle congolaise.

Les Dépêches de Brazzaville (LDB) : L'actualité culturelle se focalise actuellement sur les droits d'auteur et la gestion du BCDA. Pouvez-vous nous expliquer la situation ?

Eddy Ngombe (E.N) : « Le cadre juridique du BCDA, organe unique de gestion des droits au Congo, est défini par la loi 24/82 du 7 juillet 1982. Cependant, cette loi est devenue inadaptée face aux nouvelles habitudes de consommation et aux évolutions technologiques, législatives et juridiques. Un avant-projet de loi a été élaboré pour la moderniser, et une commission de validation dont je fais partie a été réunie le 9 février 2024 par la ministre de la Culture. Cela démontre l'engagement du gouvernement à faire évoluer le cadre juridique et administratif. Néanmoins, la situation reste tendue et nécessite des actions fortes et un dialogue pour éviter une dégradation ».

LDB. Le BCDA, dans sa forme actuelle, peut-il efficacement gérer les droits des artistes et apaiser les tensions ?

E.N : Le BCDA souffre de plusieurs problèmes structurels. Je parlerais des anomalies juridiques d'abord. Vous savez, le décret 86/813 du 11 juin 1986, qui régit son organisation, s'appuie sur une Constitution obsolète (1979) et présente des incohérences en matière de droit

constitutionnel, administratif et du travail. Ensuite, il y a la gouvernance contestable. Le conseil d'administration, présidé par le ministre de la Culture, inclut des représentants politiques et syndicaux, ce qui pose question sur son indépendance et sa représentativité du milieu artistique. J'évoquerais aussi la gestion des droits défaillante. Plus de 50% des bénéficiaires actuels sont rémunérés de manière aléatoire, voire abusive. Les perceptions se font sans listes précises des œuvres, ce qui est contraire aux pratiques internationales. Enfin, il y a une répartition inadéquate. Le système actuel ne tient pas compte des variations de popularité des œuvres, distribuant les mêmes droits trimestre après trimestre, ce qui est irréaliste et injuste.

Ces problèmes remettent en question la capacité du BCDA à remplir sa mission fondamentale de perception et de répartition équitable des droits d'auteur. Une réforme en profondeur semble nécessaire pour restaurer la confiance et l'efficacité du système.

LDB. À la suite de nombreuses déclarations des artistes, de l'Union des musiciens congolais et d'autres acteurs culturels, peut-on considérer que le BCDA est en crise ?

E.N : En effet, je considère que le BCDA est en crise et en situa-



tion d'illégalité depuis longtemps. J'avais déjà relevé ces incohérences dans un article des Dépêches de Brazzaville en septembre 2018, où j'avais proposé des solutions élaborées avec divers acteurs du secteur culturel.

LDB. Quelle est votre position aujourd'hui, étant donné votre implication dans la rédaction du projet de loi ?

E.N : Ma position reste républicaine. Il est crucial de maintenir un dialogue entre le ministère de

tutelle et les ayants droit. Le climat actuel est tendu, et il est nécessaire de réunir les acteurs du secteur culture, mobiliser les compétences disponibles, redéfinir le fonctionnement et l'organisation du BCDA, renouveler la composition du conseil d'administration. Ces recommandations se basent sur l'obsolescence des textes actuels, les graves manquements dans la gestion, les nombreuses irrégularités qui affectent le quotidien des artistes congolais, etc. Le ministère de l'Industrie culturelle a tous les moyens

pour réformer en profondeur le BCDA, afin qu'il serve véritablement les créateurs et contribue à l'amélioration de notre culture.

LDB. Quelle est votre expérience personnelle avec le BCDA ?

E.N : Je suis inscrit au BCDA depuis 2005 en tant qu'auteur-compositeur-producteur et éditeur. Je suis l'auteur-compositeur d'un des titres congolais les plus diffusés ces 10 dernières années («Affaire ya Poukou» interprété par Doudou Copa), pour lequel je n'ai rien perçu depuis 2006. Je possède le catalogue Tamaris, l'un des plus riches et actifs du Congo, qui n'a jamais reçu de rémunération du BCDA.

Pour souligner l'importance des droits d'auteur, je peux citer une jurisprudence : nous avons gagné un procès contre un opérateur téléphonique en RDC pour l'utilisation non autorisée d'une chanson dont je suis producteur. L'arrêt N°177/2015 du 17 décembre 2015 de la Cour commune de justice et d'arbitrage (CCJA) de l'Ohada nous a accordé 300 000 dollars de dommages et intérêts. Cette expérience démontre l'urgence de réformer le système de gestion des droits d'auteur au Congo pour protéger efficacement les créateurs et assurer une rémunération juste de leur travail.

*Propos recueillis par
Quentin Loubou*

COMPÉTITIONS AFRICAINES INTERCLUBS

La composition des groupes dévoilée

La Confédération africaine de football a procédé, le 7 octobre, au tirage au sort de la Ligue des champions et de la Coupe africaine de la Confédération, les compétitions au cours desquelles les deux représentants congolais, notamment l'AC Léopards de Dolisie et l'AS Otohô n'ont pas pu survivre à l'étape des préliminaires.

La Ligue des champions s'annonce excitante en tenant compte des rencontres de hautes factures au programme. Les habitués sont au rendez-vous. Quintuple vainqueur de la compétition, le Tout puissant Mazembe est logé dans le groupe A avec pour adversaires Young Africans SC de la Tanzanie, Al Hilal du Soudan et MC Alger d'Algérie. Dans le groupe B, Mamelodi Sundowns champion en 2016 affrontera respectivement le Raja de Casablanca

(Maroc), l'AS Far du Maroc et Maniema Union de la République démocratique du Congo qui participe pour la première fois de son histoire à cette phase finale.

Fort de ses douze titres, le géant Al Ahly est placé dans le groupe le plus relevé de la compétition avec le CR Belouizdad d'Algérie, tombeur de l'AC Léopards de Dolisie au premier tour préliminaire, les Sud-Africains d'Orlando Pirates et le Stade d'Abidjan qui

découvre la phase de poules pour la première fois de son histoire. Dans le groupe D, l'Espérance de Tunis, finaliste de dernière édition va défier Pyramids FC d'Egypte, GD Sagrada Esperança d'Angola et Djoliba AC du Mali. La première journée se jouera les 27 et 28 novembre. La dernière étant prévue les 17 et 19 janvier 2025.

Les compositions des groupes de la Coupe africaine de la Confédération ont été aussi

dévoilées. Plusieurs anciens champions sont aussi concernés. La lutte pour la consécration finale sera très intense. Le groupe A comprend Simba SC (Tanzanie), CS Sfaxien (Tunisie), CS Constantine (Algérie) et FC Bravos do Maquis (Angola)

Le groupe met aux prises la Renaissance sportive de Berkane (Maroc), le Stade Malien, Stellenbosch FC d'Afrique du Sud et CD Lunda Sul d'Angola. L'USM d'Alger affrontera respectivement Asec Mimos

de d'Abidjan, ASC Jaraaf du Sénégal et Orapa United du Botswana. Zamalek d'Egypte, qui remet son titre en jeu, devra défier les Nigériens d'Enyimba dans le groupe D, Al Masry d'Egypte et Black Bull du Mozambique tombeur de l'AS Otohô au dernier tour préliminaire. La phase de groupe débutera en novembre. Les deux premiers de chaque groupe seront qualifiés pour les quarts de finale.

James Golden Eloué